



# Soutenir Espace Singulier :

Pour un mécénat singulièrement solidaire en Essonne

## Constat aujourd'hui

- 11 millions de personnes aident un proche
- 47 % des aidants, soit environ 4 millions de personnes, occupent un emploi.
- 44 % posent régulièrement des jours de RTT ou de congés pour remplir leur rôle d'aidant
- 1 aidant sur 2 n'en a pas parlé à sa hiérarchie

(chiffres extraits du Livre Blanc-Plaidoyer pour les Aidants en Activité Professionnelle- édition 2016)

## Être aidant, qu'est ce que c'est ?

L'aidant familial ou de fait est la personne qui vient en aide à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne dépendante (enfant ou adulte) de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non. UNAF - 25 janv. 2006 – **Depuis janvier 2016, l'aidant a un statut légal** - le code de l'action sociale et des familles - Art. L. 113-1-3

**Vous avez certainement aujourd'hui des personnes dans vos équipes qui sont dans cette situation.**

## 1. Comment vous et votre entreprise pouvez les aider ?

**En construisant un partenariat avec Espace Singulier, qui peut répondre aux besoins de vos salariés grâce à ses Relais, par exemple :**



**Le Relais Ressources** permet au service RH de votre entreprise de mieux connaître les dispositifs existants pour vos salariés, leurs enfants, leur conjoint ou leurs parents dépendants ainsi que pour vos salariés en situation de handicap ou malades



**Le Relais Répit** permet à votre salarié d'assister à la réunion de fin de journée alors que son enfant en situation de handicap est déjà rentré de son établissement dans lequel il est accueilli



**Le Relais Mobilité** est mis en place pour que l'enfant, le parent ou le(a) conjoint(e) puisse se rendre à ses séances de rééducation dans le temps de travail du salarié

- **Chez Eva, One Day**, une journée au cours de laquelle les salariés vont pouvoir s'informer sur le statut de l'aidant et de la personne aidée, reprendre leur souffle et échanger.



## 2. Comment devenir partenaire ?

Pour nous aider dans notre mission, différentes formes de soutien sont possibles et peuvent se construire ensemble :

- **Le mécénat financier**, pour mettre en œuvre ou développer un de nos relais.

60% de réduction d'impôt

25% de contreparties chiffrables offertes,

85% de retour direct chiffrables sur investissement

De la visibilité pour votre entreprise via nos supports de communication

Exemple : Mécène: 2000€

Réduction d'impôt 1200€

Contreparties chiffrables 500€

Coût net pour votre entreprise 300€

- **Le mécénat en nature** : vous nous soutenez en nous donnant du matériel qui répond à un besoin de notre association (ex : outils informatiques, impressions d'outils de communication, mise à disposition de locaux).
- **Le mécénat de compétences** : vous nous faites bénéficier des compétences de vos collaborateurs dans le cadre d'un projet précis au sein de notre structure (ex : communication, création de base de données, Temps Partiel Senior (TPS)).
- **Le bénévolat** : l'association recherche régulièrement des bénévoles compétents et motivés partageant ses valeurs. Le bénévolat peut s'exprimer de diverses façons, au sein des actions d'Espace Singulier.
- **Le relais de communication** : vous êtes un relais d'information via vos supports de communication en offrant de la visibilité sur nos actions.
- **Le produit-partage** : vous reversez une partie du prix de la vente d'un de vos produits ou services (de 5 à 20 %) en faveur d'un de nos projets.

Nous pouvons établir une convention de mécénat sur mesure qui fixe les règles du partenariat.

**Avec 500 euros, vous permettez 20 accompagnements vers le soin**  
**Avec 3 000 euros, c'est 10 aidants essonniens qui peuvent souffler**  
**Avec 15 000 euros, Chez Eva, One Day pourra se réaliser à nouveau**



Votre contact entreprises :

**Sandrine Podolak**

s.podolak@espacesingulier.org

06 63 82 12 97

